

Projet d'établissement du CAMSP Farandole 2023-2028



ASSOCIATION
Le parc



CAMSP
Farandole

Sommaire

Cadre réglementaire	03
L'association Le Parc, gestionnaire du CAMSP Farandole	04
L'offre territoriale existante	06
Présentation du CAMSP Farandole	08
La mission du CAMSP Farandole	11
Les caractéristiques des enfants accompagnés et de leurs parents	12
Les principes d'actions des professionnels	13
L'articulation du CAMSP Farandole avec les autres intervenants	14
L'organisation de l'accueil, des soins et des accompagnements	16
La politique d'amélioration continue de la qualité, de bientraitance et de prévention des risques	32
La politique de développement durable	33
Les orientations stratégiques 2023-2028 et leurs déclinaisons en projet	34
Conclusion	39

Cadre réglementaire

Le projet du CAMSP Farandole s'appuie sur l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires qui, en France, fondent l'action sociale et médico-sociale.

Il a été présenté et validé par le Conseil d'Administration de l'association Le Parc le 15 septembre 2023.

Il s'inscrit dans le cadre des politiques nationales, régionales avec le Projet Régional de Santé piloté par l'ARS Bretagne, départementales avec le schéma en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et le schéma Enfance-Famille d'Ille et Vilaine. Les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles de la Haute Autorité de Santé et les accords d'expert sont des références incontournables de l'action.

Le projet s'inscrit dans les relations partenariales que noue l'association avec les autorités chargées de l'autorisation, de la tarification et du contrôle des activités, avec les services déconcentrés de l'état, avec les Collectivités Territoriales locales et les autres acteurs.

Principales références législatives :

- *Loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales ;*
- *Décret n°76-389 du 15 avril 1976 : texte fondateur des CAMSP ;*
- *Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;*
- *Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;*
- *Loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance ;*
- *Loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) ;*
- *Loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;*
- *Loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de santé.*

Principales références des Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles de la Haute Autorité de Santé :

- *28 Mars 2012, Autisme et autres troubles envahissants du développement, Haute Autorité de Santé (actualisation courant 2024) ;*
- *Décembre 2014, Le repérage, le diagnostic, l'évaluation pluridisciplinaire et l'accompagnement précoce et personnalisé des enfants en Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP), ANESM ;*
- *17 Mars 2020, Les troubles du neurodéveloppement. Repérage et orientations des enfants à risque, Haute Autorité de Santé.*

Référence de l'Agence Régionale de Santé Bretagne :

- *Juillet 2016, Préconisations régionales à destination des CAMSP, groupe technique régional (GTR), Agence Régionale de Santé Bretagne (ARS).*

L'association a contractualisé un CPOM en 2020, avec l'ARS et le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine. La fiche action n°2 concerne particulièrement le CAMSP avec notamment des objectifs pour améliorer la prise en charge précoce des enfants (diminution de l'âge moyen). En novembre 2022, l'ARS Bretagne octroient un financement complémentaire pérenne ce qui permettra de renforcer l'équipe et d'ouvrir les 2 antennes sur 5 jours par semaine.

L'association Le Parc, gestionnaire du CAMSP Farandole

Présentation de l'association Le Parc



L'association Le Parc mène une action d'intérêt général au bénéfice d'enfants et d'adultes en situation de handicap. Pendant 150 ans, la congrégation fondatrice, puis l'association, ont accueilli exclusivement des jeunes sourds. Aujourd'hui, elle est ouverte à un public diversifié. Grâce à la mise en œuvre de dispositifs multiples, elle répond aux besoins d'un public de tous âges, atteints de surdité, mais aussi plus largement, de troubles du développement et de l'acquisition nécessitant des accompagnements spécifiques et des aides complémentaires.

L'association gère 5 établissements et services, fédère près de 200 salariés, et représente 12,5 millions de budget (financement ARS et CD 35).

L'histoire de l'association Le Parc ^[1]

En 1846, on amène à la congrégation de Rillé une femme sourde-muette, incapable de gagner sa vie, Mère Marie-Thérèse (Anne Boivent) l'accueille. Peu de temps après, un garçonnet sourd et muet lui aussi, abandonné par ses parents, est conduit au Père Taillandier qui avait fait l'acquisition de l'ancienne abbaye de Rillé pour y établir la congrégation naissante. En 1959, le C.T.O.P (Centre de Traitement de l'ouïe et de la Parole) est créé. En 1981, la congrégation de Rillé, qui jusqu'alors était identifiée juridique du CTOP passe le relais à l'association de gestion "Le Parc" (parution au journal officiel le 10 décembre 1981).

Les valeurs et ambitions partagées

L'association porte un projet d'intérêt général, celui de la promotion d'une société inclusive et solidaire, avec et pour les personnes accueillies et accompagnées et leurs proches. Les valeurs qui animent l'action de l'association constituent le socle commun et partagé de l'ensemble des parties prenantes :

- L'accueil de tous et la reconnaissance de chaque personne dans sa singularité.
- Le respect et la dignité de chacun et la valorisation de ses capacités.
- L'attention à chaque enfant et adulte, à son évolution selon les étapes de son parcours de vie.
- La considération de son environnement familial et affectif.
- L'adaptation à chaque personne dans le respect de ses valeurs.
- Le vivre ensemble par l'ouverture sur le monde, la créativité et des relations bienveillantes.

L'association a revu son projet associatif stratégique en 2021. Elle y développe ses ambitions pour les années à venir :

- Développer concrètement auprès des personnes accompagnées les grands enjeux des politiques publiques du handicap (réponse accompagnée pour tous, inclusion, auto-détermination, logique de parcours, démarche qualité...);

[1] Se référer au projet associatif stratégique de l'association Le Parc pour un complètement d'informations.

- Prendre sa place dans le territoire en nouant des partenariats étroits avec les acteurs du territoire : association, entreprise de l'ESS etc. ;
- Développer la qualité de vie au travail : attractivité, formation, recherche & développement (organisation apprenante), équité et transparence de la politique RH ;
- Engager la politique achat et les projets immobiliers en les inscrivant dans une démarche RSE proactive.

Les établissements et services

L'association Le Parc gère 4 établissements et services :

- Le C.A.M.S.P polyvalent « Farandole » ;
- L'établissement expérimental « La Maison Bleue » ;
- La résidence Robinson (Foyer d'Accueil Médicalisé et Foyer De Vie pour adultes) ;
- L'Institut d'Education Sensorielle Paul Cézanne ;
- Le S.S.E.F.S Paul Cézanne (Service de Soutien à l'Éducation Familiale et la Scolarisation).



CAMSP Farandole, 1976

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce polyvalent
Accueil des enfants de 0 à 6 ans quels que soient leurs
difficultés et/ou leur(s) handicap(s).



Résidence Robinson, 2001

Foyer médicalisé et de vie pour adultes
Établissement médico-social pour adultes
déficients auditifs avec handicaps
associés.



IES Paul Cézanne, 1959

Institut d'Enseignement Sensoriel
Enfants et adolescent sourds avec ou sans
handicaps associés
Enfants et adolescents présentant des
troubles sévères du langage.



La Maison Bleue, 1996

Etablissement expérimental
Structure de soins psychiatriques pour
enfants et adolescents sourds et
entendants (0 à 20 ans).



SSEFS Paul Cézanne, 1990

Service de soutien à l'éducation familiale, à
l'éducation et à l'intégration scolaire « avec
et aux côtés des familles ».

L'association est implantée dans le Pays de Fougères et Vitry, avec des antennes de proximité sur Rennes-Métropole et Saint-Malo.

L'offre territoriale existante

Au sein des territoires de Fougères et Vitré, une offre dédiée aux enfants de moins de 6 ans peut venir concurrencer ou proposer des compléments ou alternatives aux propositions du CAMSP Farandole :

- Les professionnels libéraux et libéraux regroupés ;
- Les missions de dépistage animées par l'Hôpital et notamment les maternités, les réseaux périnatalité ;
- Les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP) et les Centres Médico-Psychologique (CMP) ;
- Les Instituts Médico Educatif (IME) et leurs services SESSAD (Services d'Education Spéciale et de Soins A Domicile) ou PMO (Prestations en Milieu Ordinaire) ;
- Les Dispositifs Instituts Thérapeutiques Educatifs et thérapeutiques (DITEP)
- Les services de rééducation :
 - Service de médecine physique et de réadaptation des enfants ;
 - Offre de rééducation pédiatrique ;
 - Professionnels libéraux ;
- La plateforme TND35 qui peut animer un parcours de soins en libéral, orientée vers les services médico-sociaux à la suite du dépistage.

En amont du CAMSP Farandole, les maternités, les crèches, les écoles, les pédiatres libéraux, les médecins traitants, les médecins spécialistes et la Protection Maternelle et Infantile (PMI) interviennent en première intention auprès de l'enfant et de sa famille.

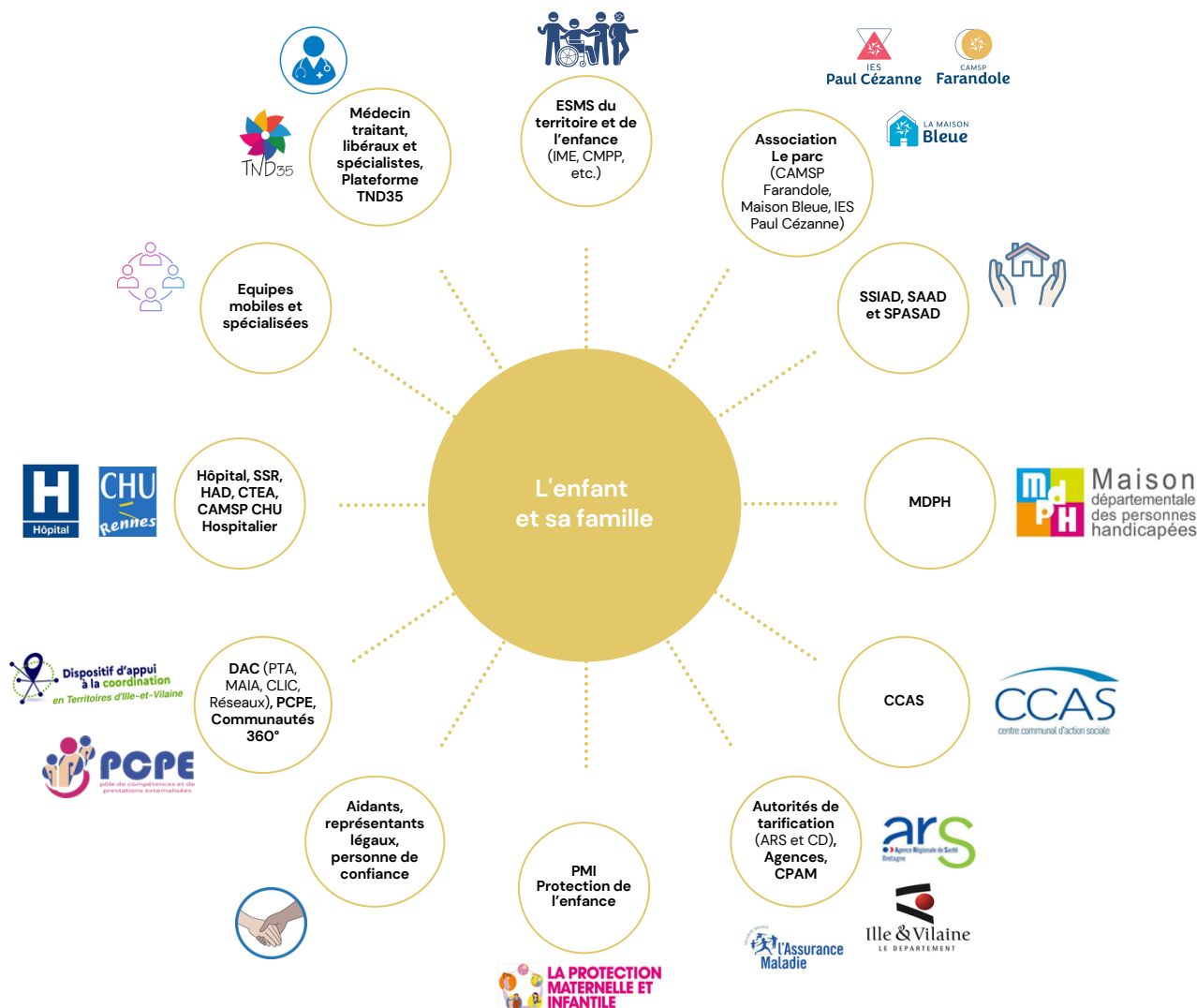
En aval, les crèches, les services de médecine notamment pédiatrique et psychiatrique, les CMP (CTEA) et CMPP, les établissements scolaires, les établissements et services médico-sociaux, les établissements de droit commun et les professionnels libéraux poursuivent le parcours santé de l'enfant.



Des dispositifs spécialisés, tels que le Centre Ressource Autisme (CRA), le pôle de compétences et de Prestations Externalisés 35 (PCPE), la Communauté 360 et les Dispositifs d'Appui à la coordination viennent soutenir le parcours de l'enfant, notamment dans les transitions de parcours.

La CAMSP polyvalent Farandole s'inscrit dans la dynamique de l'Association Nationale des Equipes des Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (ANECAMSP), en contribuant aux travaux et réunions régionales.

Les acteurs de l'écosystème de prise en soins avec le CAMSP Farandole (non exhaustif)



ARS : Agence Régional de Santé

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CD : Conseil Départemental

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination

ESMS : Etablissement Social ou Médico-Social

HAD : Hôpital A Domicile

IES Paul Cézanne : Institut d'Education Sensorielle

IME : Institut Médico-Educatif

MAIA : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PTA : Plateforme Territoriale d'Appui

SAAD : Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

SPASAD : Services Polyvalents d'Aide et de Soins A Domicile

SSEFS Paul Cézanne : Services de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarisation

SSIAD : Services de Soins Infirmiers A Domicile

SSR : Soins de Suite et de Réadaptation

Plateforme TND35 : Plateforme de coordination et d'orientation (PCO) pour les enfants de moins de 7 ans susceptibles de présenter un Trouble du Neuro-Développement

Présentation du CAMSP Farandole

Identification du CAMSP Farandole

Raison sociale : CAMSP Farandole polyvalent

N°FINESS principal [2]: 35 000 75 71

Nombre de jour d'ouverture par semaine sur les deux antennes : 5

Nombre total de jours d'ouverture sur l'année : 206

Site de Fougères	Site de Vitré
Périmètre d'intervention : 40 kilomètres autour de Fougères	Périmètre d'intervention : 30 kilomètres autour de Vitré
Le site de Fougères se situe au carrefour des Pays de Loire, de la Basse Normandie et de la Bretagne. Aussi, le CAMSP Farandole est à proximité de nombreuses agglomérations de l'est de l'Ille et Vilaine, du Sud de la Manche et de l'ouest de la Mayenne. Il est accessible par les routes nationales et départementales de Laval, Rennes, Vitré, Saint-Malo et le Mont-Saint-Michel, ainsi que par l'autoroute des Estuaires.	Le site de Vitré se situe dans une zone d'habitation proche des commerces et des transports en commun. La ville de Vitré se situe à une trentaine de kilomètres de Rennes, Fougères et Laval. Il bénéficie d'une excellente desserte routière et ferroviaire (axe Rennes-Paris).

Pourquoi "Farandole" ?

Définition de "Danser la farandole"^[3]: Danse **populaire** provençale en forme de course **rythmée** sur un allégo, à six-huit, exécutée par une file de danseurs et de danseurs alternés qui se **tiennent par la main**.



L'origine historique

L'arrêté préfectoral du 29 juillet 1977 autorise la Congrégation des Sœurs du Christ Rédempteur à créer un CAMSP qui voit le jour le 3 août 1977. Dans la continuité des actions médico-sociales précoces mises en place dès 1972 par le Centre de Traitement de l'Ouïe et de la Parole, centre d'éducation pour jeunes sourds, il est régi dans ses missions, fonctionnement et conditions administratives par le décret n°76-389 du 15 avril 1976, annexe XXXII bis.

[2] Numéro de FINESS secondaire en cours de demande pour le site de Vitré.

[3] Définition du CNRTL (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales).

L'évolution vers la polyvalence et les deux sites géographiques

Transformation du CAMSP surdité en CAMSP polyvalent

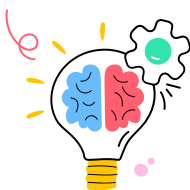
Le schéma départemental 2000-2005 de l'enfance et de l'adolescence handicapée et inadaptée en Ille et Vilaine note l'insuffisance de prise en charge pour la petite enfance dans les secteurs de Fougères et Vitré dépourvus de CAMSP généralistes et préconise, en concertation avec le Conseil Général, la révision des agréments CAMSP spécialisés pour développer à partir de l'existant des compétences plus généralistes. Le CAMSP Farandole spécialisé pour enfants déficients auditifs se transforme alors, en 2004, en CAMSP polyvalent.

Conformément à l'arrêté de novembre 2003, un deuxième site est ouvert à Vitré le 1er janvier 2005 pour répondre aux besoins de la population. Son projet s'adresse aux enfants de 0 à 6 ans présentant dans leur développement des handicaps ou difficultés motrices, relationnelles, comportementales ou sensorielles, précisés dans l'annexe XXXII bis précitée.

Développement de l'activité du CAMSP polyvalent pour une ouverture complète à Vitré et Fougères

Le CPOM associatif 2019-2023, dans la fiche action n°3 – phase 3, prévoit « d'engager une réflexion sur l'offre du CAMSP, en vue d'apporter une offre équivalente et suffisante sur les territoires de Fougères et Vitré : ouvrir 5 jours à Vitré et 5 jours à Fougères ». L'objectif, conformément au CPOM, est de déployer l'activité du CAMSP Farandole sur ces deux sites pour permettre une meilleure réponse aux besoins des enfants des deux territoires en offrant une ouverture 5 jours à Fougères et 5 jours à Vitré.

Un travail est réalisé avec les professionnels entre juillet 2022 et mars 2023 par la création de scénarios possibles d'organisation pour l'ouverture des 2 sites géographiques. La mise en œuvre de ce projet est effective depuis septembre 2023.



Activités réglementées par le CPOM signé en 2020

Le CAMSP Farandole est concerné par les fiches actions du CPOM associatif suivantes :

Fiche action 1 - Participer à la démarche une "Réponse accompagnée pour Tous" en favorisant l'offre de proximité et les partenariats :

- Participer à l'amélioration de la situation des usagers sans solutions ;
- Développer les coopérations avec les acteurs de proximité.

Fiche action 2 - Soutenir et développer l'inclusion scolaire et la scolarisation :

- Créer une mission d'appui aux enseignants concernés par une inclusion ;
- Anticiper le mode de scolarisation en unité d'enseignement.

Fiche action 3 centrée sur le CAMSP Farandole – Garantir le repérage précoce et la qualité de l'accompagnement au sein du CAMSP :

- Offrir une offre équivalente et suffisante sur Fougères et Vitré ;
- Être en mesure de répondre aux sollicitations de la plateforme TND ;
- Développer une offre diagnostic TND en lien avec les partenaires de territoire ;

Fiche action 4 – Accompagner les transitions et favoriser la fluidité des parcours :

- Inscrire des professionnels sur des temps de partenariat.

Fiche action 5 – Adapter l'accompagnement en fonction des publics spécifiques : handicaps rares, TSA, TED et pathologies psychiques :

- Accompagner l'évolution des pathologies par la mise en œuvre d'un plateau technique adapté et une mutualisation de formation des professionnels ;
- Développer les coopérations avec les acteurs associatifs et institutionnels.

Fiche action 7 – Favoriser la place et le rôle de l'utilisateur, son autodétermination et Développer l'aide aux aidants :

- Respecter les droits des usagers ;
- Soutenir les aidants.

Fiche action 9 – Agir dans le cadre d'une démarche qualité et de gestion des risques :

- S'assurer du respect de la mise en place des outils de la loi 2002-2 ;
- Intégrer le signalement des dysfonctionnements pour tendre vers l'amélioration des pratiques ;
- Développer les retours d'utilisateurs.

Fiche action 10 – Développer une politique RH ambitieuse et en phase avec le projet associatif :

- Améliorer la qualité de vie au travail ;
- Garantir davantage de transparence et d'équité entre les professionnels ;
- Recruter les métiers en tensions.

Fiche action 11 – Développer un système d'information sécurisé pour une meilleure qualité de prise en charge et une rationalisation des coûts :

- Mettre en place un dossier informatisé de l'utilisateur ;
- Mettre en place une gestion informatisée du temps de travail.

La mission du CAMSP Farandole

Le CAMSP Farandole assure des missions de dépistage et de diagnostic de déficits et troubles diversifiés, de soins et d'accompagnement précoce, pour l'enfant de la naissance à 6 ans ainsi que l'accompagnement à la parentalité avec sa famille. Le CAMSP Farandole est agréé par les autorités pour 40 places de suivi thérapeutique. Son fonctionnement s'inscrit dans l'action sociale et médico-sociale^[4] et dans le CPOM associatif signé en 2020.

En direction de l'enfant et en tant qu'acteur de la prévention précoce des handicaps, l'action du CAMSP Farandole comprend :

- **Le dépistage et le diagnostic** de déficits et troubles diversifiés pouvant compromettre le développement physique, intellectuel, affectif ou social de l'enfant.
- **Le soin de l'enfant et l'accompagnement de son développement** par des actes professionnels répondant aux besoins identifiés et prioritaires de l'enfant.
- **Un rôle de ressource et d'expertise** auprès de nos partenaires pour favoriser au plus tôt la socialisation, la scolarisation et l'accès aux loisirs de l'enfant, et aider l'environnement à s'ajuster à ses besoins.
- **La préparation à l'avenir post-CAMSP** par la recherche de l'orientation adaptée aux besoins de l'enfant, avec le concours de ses parents pour le soutenir au mieux dans les années qui s'ensuivront. L'accompagnement à la sortie s'inscrit dans le parcours de l'enfant en s'appuyant sur son projet personnalisé. Il est co-préparé avec sa famille et anticipé pour le fluidifier au mieux.

Les actions du CAMSP Farandole sont mises en œuvre dans l'objectif de :

- Favoriser le développement physique, psychologique, intellectuel et social de l'enfant ;
- Prévenir et réduire les effets incapacitants en agissant sur la trajectoire comportementale de l'enfant ;
- Promouvoir l'inclusion sociale de l'enfant et de sa famille ^[5];
- De renforcer les compétences propres à la famille.



[4] Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

[5] Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances ; Loi n° 2019-791 pour une école de la confiance – partie IV.

Les caractéristiques des enfants accompagnés et de leurs parents

Situation des enfants accompagnés sur les territoires de Fougères et Vitré

Environ 45 % des enfants résident à 15 minutes du CAMSP Farandole et la quasi-totalité à 30 minutes.

La file active tend à augmenter et arrive à 260 enfants en 2022, dont une proportion supérieure à la moitié de nouveaux enfants ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale. Toujours en 2022, 44 % ont été adressés par la maternité, 15% par la médecine libérale, 10% la PMI, 8% l'école et 2% par les parents.

Dans cette file active, un peu moins d'une centaine d'enfants représente les consultations ORL, assurée jusqu'en mai 2023 par un médecin ORL au sein du CAMSP Farandole. Seuls 15 enfants bénéficiaient d'un suivi pluridisciplinaire au sein du CAMSP Farandole polyvalent. Depuis cette date, il n'y a plus de consultations ORL au sein du service, expertise dispensée uniquement par le centre hospitalier de Fougères et de Vitré.

Les caractéristiques de la situation des enfants sur les 3 dernières années et l'évolution possible sur les 5 ans à venir

Environ 60 % des enfants au CAMSP Farandole sont des garçons, ce qui correspond à la moyenne nationale.

L'âge moyen des enfants présents tourne autour de 48 mois, et de 33 mois à la sortie. Cette moyenne de 33 mois est fortement influencée par les consultations ORL qui s'adressent à des nouveaux nés. La disponibilité de solutions de suivis à la sortie est un enjeu majeur.

Les altérations fonctionnelles repérées durant les trois dernières années sont les suivantes :

- Intellectuelle et cognitive : aux alentours de 8,5%, plutôt stable et inférieur à la moyenne nationale (25%) ;
- Psychisme : aux alentours de 40%, plutôt stable et supérieur à la moyenne nationale (27%) ;
- Langage et parole : aux alentours de 11%, stable et proche de la moyenne nationale (12%) ;
- Motrice : aux alentours de 22%, stable ou légère baisse et supérieur à la moyenne nationale (13%) ;
- Polyhandicap : aux alentours de 3,5 %, sans évolution significative et inférieur à la moyenne nationale (5%).

Le CAMSP Farandole assurera, sur la durée du présent projet, une analyse des problématiques des enfants et de leur devenir notamment sur le versant des troubles du neurodéveloppement.

Les caractéristiques de la population accompagnée par le CAMSP Farandole évolueront sur le versant ORL en lien avec l'arrêt du dépistage ORL post-natal systématique, animé par le CAMSP Farandole jusqu'en mai 2023. La file active des enfants comprendra moins d'enfants adressés par les maternités et donc un âge moyen plus élevé. L'âge de sortie augmentera également mécaniquement. Concernant les enfants accompagnés (hors dépistage ORL), rien ne laisse supposer que leurs caractéristiques vont évoluer dans les 5 prochaines années. En outre, les facteurs liés à la progression de la précarité et à la vulnérabilité sociale sont à prendre en compte en lien avec la dégradation des conditions d'accès aux soins sur le territoire (médecins traitants, médecins spécialistes, médecin PMI) dans l'évolution de la population accompagnée au sein du CAMSP Farandole.

Les principes d'actions des professionnels

L'accueil et l'accompagnement du CAMSP Farandole et les actions de ses professionnels se structurent en réponse aux besoins de l'enfant et de ses parents, mais également au regard de leurs attentes. La prise en compte de ces dernières étant indispensable à l'engagement de l'enfant et de ses parents dans le parcours de soins et de socialisation et dans une dynamique de co-construction du projet de soins.

Le CAMSP Farandole s'inscrit dans son territoire, et en réseau avec les professionnels médicaux, sociaux afin de favoriser une intervention la plus précoce possible.

Le CAMSP Farandole propose d'animer un parcours de soins et d'accompagnement avec ses ressources internes et en collaboration avec des ressources externes. Les modalités de mise en œuvre des soins et des accompagnements se pensent pour favoriser une démarche inclusive.

Concomitamment à l'intervention la plus précoce possible, le CAMSP Farandole vise une transition vers un autre service, le plus tôt possible dans le parcours de soins de l'enfant et de sa famille. La démarche de l'après-CAMSP se discute, paradoxalement, à l'arrivée de l'enfant dans le service.

Ainsi, l'équipe du CAMSP Farandole :

Principe d'action 1 :

- S'appuie sur les compétences propres des parents et respecte leur rythme et les besoins spécifiques de chaque famille ;

Principe d'action 2 :

- Soutient le développement de la coopération avec les parents : l'équipe les accompagne dans la prise de conscience des besoins, des difficultés et des potentialités de leur enfant ;

Principe d'action 3 :

- Propose un accompagnement familial (parents, fratrie, grands-parents) offrant à chacun un espace d'écoute, d'aide et d'information.

L'articulation du CAMSP Farandole avec les autres intervenants

Au sein de l'association Le Parc

Articulation avec la Maison Bleue

Au sein de l'association Le Parc, l'articulation du CAMSP Farandole se fait principalement avec la Maison Bleue [6] autour de la mise en commun, en synergie, de compétences des deux structures pour répondre aux enjeux de chacune :

- La création de l'unité de diagnostic portée par la Maison Bleue a été pensée comme pouvant bénéficier des compétences du CAMSP Farandole. La mise en œuvre d'une participation des compétences du CAMSP Farandole à l'unité d'évaluation, d'orientation et d'accompagnement portée par la Maison Bleue s'inscrira dans ses missions de prévention.
- Le CAMSP Farandole répond à une grande diversité de problématiques. Les compétences de la Maison Bleue permettent de mieux répondre à certaines d'entre elles, notamment dans la poursuite des soins pour certains enfants, dans l'après CAMSP.

La complémentarité du CAMSP Farandole avec la Maison Bleue permettra de soutenir l'évaluation ou le diagnostic de problématique complexe, ainsi que la mobilisation de ressources alternatives pour mettre en œuvre les projets personnalisés d'accompagnement.

Les deux structures pourront développer des autoformations grâce à la complémentarité de leurs compétences et expériences et les renforcer en s'appuyant sur des formations communes.

Enfin, le projet architectural, visant à rapprocher les locaux de la Maison Bleue en les accolant au CAMSP Farandole du territoire de Fougères et en mutualisant des espaces et ressources communes, permettra de soutenir la synergie entre les deux structures.

Articulation avec l'IES Paul Cézanne et le SSEFS Paul Cézanne

Le CAMSP Farandole collabore avec l'IES Paul Cézanne et le SSEFS Paul Cézanne par des rencontres régulières permettant d'échanger autour des situations d'enfants pouvant nécessiter la poursuite d'un accompagnement médico-social en lien avec des troubles sensoriel ou des troubles du langage avec ou sans handicap associé ou des troubles sévères de l'apprentissage.

Dans l'articulation avec les autres ressources du territoire

Les premières ressources sont celles des parents et, plus généralement, celles de la famille. Le renforcement de la co-construction avec la famille, le soutien au développement du pouvoir d'agir des parents, et à leurs capacités d'action, permettent d'élargir et de mobiliser des ressources au-delà des seuls services spécialisés.

[6] Maison Bleue : établissement pédopsychiatrique au projet expérimental dans l'accompagnement des enfants atteints notamment de troubles neurodéveloppementaux : Diagnostiquer, Prendre soin, Soutenir l'inclusion et les aidants.

Par ailleurs, le CAMSP Farandole favorise des observations in situ, c'est à dire dans le milieu où vit l'enfant, (la crèche, l'hôpital, l'école), afin d'étayer la compréhension du milieu « écologique » (système) de l'enfant.

En outre, le développement et l'animation des réseaux professionnels de chacun des professionnels du CAMSP Farandole participent fortement à l'articulation du service avec son environnement.

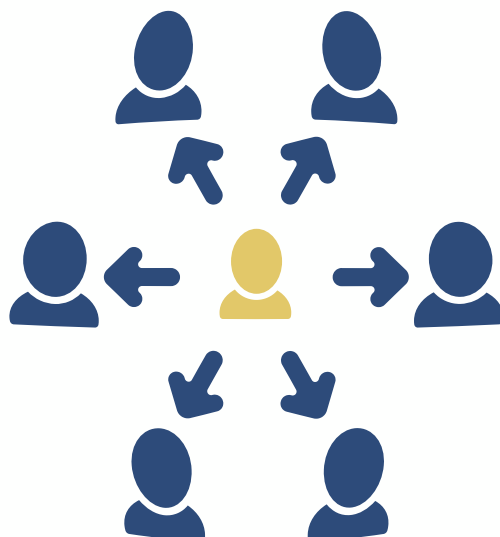
La cheffe de service a un rôle d'incitation, d'initialisation et de coordination de cette articulation entre le CAMSP Farandole et les autres ressources du territoire.

Le CAMSP Farandole coopère avec ses partenaires :

- En coordonnant le parcours médical de l'enfant ;
- En coordonnant la dynamique partenariale, ou en participant aux coordinations partenariales concourant au projet de l'enfant et de sa famille, afin de rendre lisible son parcours ;
- En préconisant des compensations, des ajustements dans le quotidien de l'enfant ;
- En soutenant l'inclusion dans les premiers lieux de socialisation, ou de scolarisation ;
- En soutenant les démarches administratives auprès des familles.

Les partenaires du CAMSP Farandole contribuent à la réalisation de sa mission en apportant :

- Des éléments de compréhension du quotidien de l'enfant, de son contexte de vie ;
- Des éléments médicaux ;
- Des éléments de parcours antérieurs au CAMSP ;
- Des éléments sociaux qui viendraient préciser le contexte de vie de l'enfant.



L'organisation de l'accueil, des soins et des accompagnements

L'offre de soins et d'accompagnement

Les différents types de suivis animés par le CAMSP Farandole

Quatre types de suivi sont proposés au CAMSP Farandole :

- **Le suivi prévention** qui consiste en des bilans successifs le plus souvent biannuels, quelquefois annuels, pour des enfants qui requièrent une certaine vigilance ;
- **Le suivi surveillance**, qui procède de la même logique de prévention secondaire, mais qui s'adresse aux prématurés de moins de 34 semaines. Il est réalisé suite à une demande d'un service de néonatalogie ou d'un CAMSP hospitalier ayant assuré le début du suivi ou repéré la situation ;
- **Le suivi thérapeutique pluridisciplinaire** qui consiste en des soins dispensés de manière pluridisciplinaire ou pluri hebdomadaire ;
- **Le suivi post-CAMSP** assuré pendant 3 ans suite à la sortie de l'enfant.

Les rôles des professionnels au CAMSP Farandole

La cheffe de service présente le projet de l'offre de soins et d'accompagnement au CAMSP Farandole, en le formalisant dans le cadre d'un échange. Elle présente les documents nécessaires à la compréhension du service (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, textes réglementaires) et à la contractualisation de la prise en soins (contrat de séjour, Projet Personnalisé d'Accompagnement).

Le médecin du service est le référent médical de l'enfant. Il organise les consultations à l'interne du CAMSP Farandole et il coordonne le parcours médical de l'enfant avec les partenaires extérieurs.

Un professionnel de proximité, intervenant dans le suivi, est nommé référent du projet de l'enfant afin :

- De guider les parents, de favoriser le lien avec eux ;
- De s'assurer de la mise en œuvre du projet en interpellant les différents acteurs et partenaires, à l'interne et à l'externe du CAMSP Farandole ;
- D'être présent aux instances de projet au CAMSP Farandole et à l'extérieur.

L'équipe pluridisciplinaire formalise le projet de soins et d'accompagnement qui est validé par la cheffe de service et complété sur le versant médical par le médecin et tout autre professionnel animant des compétences adaptées.

La description du projet de soins et d'accompagnement

Le projet de soins et d'accompagnement inclus :

- Des modalités différenciées des professionnels concernés ;
- Des temporalités différenciées pour l'accompagnement des enfants et pour l'accompagnement des parents ;
- Des accompagnements individuels, avec l'enfant, seul, ou avec ses parents ;

- Des accompagnements en groupe, avec un ou deux professionnels ;
- Des échanges réguliers entre les professionnels, la famille et l'enfant pour formaliser un projet concerté.

Le projet de soins et d'accompagnement peut également inclure tout autre type d'interventions validées par le CAMSP Farandole et les parents de l'enfant.

L'offre de soins et d'accompagnement pour l'enfant et sa famille est modélisée au sein du CAMSP Farandole

Au sein du CAMSP Farandole, l'offre de soins et d'accompagnement pour l'enfant et sa famille est modélisée à travers plusieurs canaux :

- **Avec des consultations médicales régulières (2 fois par an minimum)** : Elles permettent un suivi médical, d'échanger avec la famille sur le parcours de santé de leur enfant, au-delà des murs du CAMSP Farandole et d'évaluer la pertinence du projet de soins. Une première anamnèse est formalisée à partir des données médicales et de l'examen clinique.
- **Avec la mise en œuvre d'un bilan initial** : C'est un outil dans l'offre de soins et d'accompagnement qui permet, en moins de trois mois : une évaluation du développement de l'enfant, à un moment précis, de ses troubles à partir d'une expertise pluridisciplinaire (médicale, orthophonique, en psychomotricité, en psychologie, éducative, et sociale). En fonction de l'âge de l'enfant, des éléments médicaux et sociaux portés à la connaissance de l'équipe, les professionnels mobilisés dans le cadre du bilan peuvent être différenciés, mais ils sont toujours au minimum deux professionnels.
- **Avec les familles** : Elles construisent la suite du parcours de leur enfant, avec l'équipe, au cours de la restitution du bilan initial lors d'une réunion de projet. Les préconisations de l'équipe, les retours, et les attendus de la famille font l'objet d'échanges pour aboutir à un projet co-construit dans ses objectifs, ses modalités, et sa temporalité. Le référent du Projet Personnalisé d'Accompagnement aura recueilli, en amont de la réunion, les points que les parents souhaiteraient voir aborder pendant celle-ci, en soutenant, le cas échéant les parents dans l'explicitation de leurs attentes.

Le cadre de la poursuite des soins et de l'accompagnement au CAMSP Farandole

Dans le cadre de la poursuite des soins et de l'accompagnement au CAMSP Farandole, le projet personnalisé d'accompagnement permet une planification, souvent hebdomadaire, des séances (quels professionnels, à quel moment, à quelle heure, à quelle récurrence, pour combien de temps, avec ou sans la présence des parents, etc.). Cette planification permet de travailler, avec les familles, sur le sens et les perspectives du projet. L'identification de la durée de celui-ci permet d'introduire la perspective de l'après-CAMSP.

Dans ce cadre, les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire sont tous mobilisables pour des concertations, avec des partenaires, pour favoriser les échanges sur les besoins de l'enfant (école, CDAS, professions libérales, etc.), et le cas échéant, adapter le Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Par ailleurs, des observations dans les lieux de vie de l'enfant peuvent être proposées (ex : l'orthophoniste se rend au domicile pour travailler avec les parents sur les troubles de l'alimentation, ou l'éducatrice de jeunes enfants peut observer un temps en classe à l'école) afin de compléter le travail au sein du CAMSP Farandole lors des séances.

- **L'intervention des professionnels ressources :**
 - Les parents peuvent solliciter un espace avec la psychologue pour soutenir la compréhension des particularités et des troubles de leur enfant. Ils construisent ce projet avec elle. Les échanges au sein de cet espace sont confidentiels.
 - L'assistante de service social, se met également à disposition des familles, afin de soutenir des démarches administratives et d'échanger sur des difficultés éducatives au sein de la cellule familiale.

 - **Les tests standardisés :** Dans le cadre de la demande du médecin, ou de l'identification par tout professionnel compétent, au sein ou hors du CAMSP Farandole, des tests standardisés^[7] peuvent être proposés au sein du CAMSP Farandole :
 - Des bilans sensoriels ;
 - Des bilans cognitifs ;
 - Des bilans sur les troubles de l'oralité ;
 - Des tests ADI-R ou ADOS^[8] ;
 - Des tests psychomoteurs (Brunet-Lézine et MABC-2) ;
 - Tout autre test faisant l'objet d'une Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles ou d'un accord d'experts.
- Par ailleurs, les partenaires peuvent être mobilisés pour compléter le plateau technique du CAMSP Farandole dans le cadre de la réalisation de bilans :
- Le service de Médecine Physique et Réadaptation de l'Enfant (MPRE), pour un bilan en ergothérapie et en kinésithérapie et/ou pour la mise en place d'un appareillage ou d'une rééducation spécifique ;
 - Des médecins neuropédiatres ;
 - Des bilans génétiques.
- **Les transports :** Les modalités de transports à mettre en œuvre en fonction de la programmation des séances sont toujours évaluées avec les parents et/ou les représentants légaux. La mise en place de taxi, pris en charge par l'assurance maladie, peut notamment être proposée aux parents dans le cadre du projet de leur enfant. Dans le cadre d'accompagnements en dehors des murs du CAMSP Farandole, une autorisation est demandée aux parents pour réaliser des déplacements véhiculés ou non, sous la responsabilité d'un professionnel du CAMSP Farandole.

L'accompagnement à l'après-CAMSP

La fin de l'accompagnement et des soins précoce est visée aux 5 ans de l'enfant. Celle-ci est ajustée en fonction de la mise en œuvre d'une continuité de parcours. A l'issue de l'accompagnement de l'enfant par le CAMSP Farandole, toutes compétences utiles peuvent être mobilisées pour réaliser un suivi-post CAMSP médical, une coordination médico-sociale et/ou administrative. Ce suivi et/ou cette coordination sont mis en place pour l'enfant afin d'assurer une fluidité de son parcours et un suivi à la sortie du CAMSP Farandole.

L'assistante de service sociale et la cheffe de service sont disponibles pour assurer une présence lors de réunions partenariales, finaliser des démarches administratives et s'assurer de la passation des dossiers des enfants aux services ou établissements qui accueilleront l'enfant.

Comme prévu par le décret relatif aux conditions techniques d'agrément des CAMSP^[9], un contact est maintenu avec la famille en fin de traitement pendant une durée minimale de 3 ans, de manière à pouvoir éventuellement provoquer, le cas échéant, un nouvel examen de l'enfant ou de rechercher les causes d'une mauvaise adaptation.

[7] Tests s'appuyant sur des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la HAS, des sociétés expertes ou tout autre test faisant l'objet d'un accord d'expert ou d'une expérimentation validée par une autorité compétente.

[8] Avec des professionnels neutres (non connus de l'enfant), comme prévu par les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la HAS pour la réalisation de ces tests.

[9] Décret n° 76-389 du 15 avril 1976 (annexe XXXIII), article 19.

La famille pourra revenir spontanément vers le CAMSP Farandole pour tout échange sur la continuité de parcours de leur enfant.

L'offre de soins et d'accompagnement priorisée et ajustée

L'offre de soins et d'accompagnement est priorisée au regard de l'âge de l'enfant, afin de répondre à la précocité des interventions. Des compétences professionnelles sont prioritairement mobilisées en fonction de l'âge de l'enfant.

Dans le cadre d'un adressage médical, et sans disponibilité du médecin du CAMSP Farandole, un bilan pluridisciplinaire peut être initié par le service à partir des questions ou des préconisations indiquées par ce dernier.

Un parcours particulier sera proposé pour les enfants de moins de deux ans. En effet, ces derniers seront priorités dans le cadre d'une consultation médicale pour ensuite débiter un bilan initial pluridisciplinaire. La psychomotricienne sera mobilisée systématiquement. L'établissement s'engage à mobiliser une offre de soins dans les semaines suivant le premier appel, après constitution des éléments médicaux nécessaires. Les compétences professionnelles prioritaires au regard de la situation sont engagées, par exemple la psychomotricienne.

L'offre de soins et d'accompagnement est ajustée en fonction des vulnérabilités sociales et familiales :

- Une démarche de co-construction sera engagée avec les parents pour les soutenir dans le parcours de soins de leur enfant.
- La rencontre avec la psychologue sera systématiquement proposée en plus de l'accompagnement programmé à l'issue du bilan d'entrée.

L'offre de soins et d'accompagnement est ajustée dans le cadre d'une première socialisation en crèche, ou d'une entrée en scolarité : l'éducatrice de jeunes enfants est sollicitée pour venir soutenir la mise en œuvre d'une première socialisation ou scolarisation en se mettant en relation avec les crèches et les écoles.

L'offre de soins et d'accompagnement est ajustée dans le cadre d'un enfant bénéficiant d'un parcours en protection de l'enfance, avec un placement chez un assistant familial ou institutionnel : la psychologue sera prioritairement référente du Projet Personnalisé d'Accompagnement pour ces situations.

L'offre de soins et d'accompagnement est ajustée pour les enfants entrants qui sont dans leur cinquième année d'anniversaire : un bilan initial pluridisciplinaire peut être mis en œuvre, pour formaliser des préconisations d'orientations et/ou de prises en charges en libéral. Un suivi au sein du CAMSP Farandole ne sera pas proposé.

L'offre de soins et d'accompagnement est ajustée au fur et à mesure de la mise en œuvre du Projet Personnalisé d'Accompagnement et de l'avancée en âge de l'enfant. Lorsqu'ils approchent des 4 à 5 ans, l'attention est renforcée sur l'anticipation de la transition vers la sortie ou le relais vers une autre forme d'accompagnement et de soins. Entre autres choses pour s'y préparer, des accompagnements en groupe sont proposés au sein du CAMSP Farandole.

Le parcours de l'enfant

Du premier appel à la première consultation

Au premier appel auprès du CAMSP Farandole, un premier dossier est constitué. Les parents ou les représentants légaux adressent les documents écrits médicaux et les éléments formalisés des lieux de premières socialisation (crèche ou école). Au regard de ces éléments, le médecin et/ou le directeur d'établissement valide l'entrée au sein du CAMSP Farandole ou la réorientation de l'enfant et de sa famille. Dans le cas d'une réorientation de l'enfant, des contacts et préconisations sont indiqués auprès des parents.

La première consultation médicale, avec l'enfant et ses parents ou les représentants légaux, indique le projet de soins envisagé avec l'entrée dans le service de l'enfant et de sa famille. Lors de cette première consultation, une anamnèse est formalisée, avec un examen clinique complet. Un premier recueil des demandes/besoins de la famille est transcrit, avec les éléments des partenaires médicaux, paramédicaux et sociaux participant au parcours de l'enfant.

L'avis d'un médecin spécialiste compétent ou l'adressage de la plateforme TND peut permettre une entrée en bilan avec les professionnels du soins, du social et/ou de l'éducatif sans nécessiter une consultation médicale. Cette entrée est validée au préalable par la commission d'accueil du CAMSP Farandole.

Le CAMSP Farandole organise la suite des soins et des accompagnements en son sein. Soit :

- Dans le cadre d'un **suivi prévention**, en s'appuyant sur les compétences présentes au CAMSP Farandole, c'est-à-dire une veille quant à l'évolution de l'enfant, à une fréquence adaptée à sa situation et dans une temporalité définie ;
- Dans le cadre d'un **suivi surveillance** adressée par un service de néonatalogie pour un enfant prématuré né à moins de 34 semaines ;
- En formalisant une entrée en **bilan initial pluridisciplinaire**, en fonction des premiers besoins identifiés de l'enfant et de ses parents.

L'organisation du bilan initial pluridisciplinaire et sa restitution auprès des parents

Un rendez-vous avec la cheffe de service est programmé avec les deux parents. Dans le cadre d'une situation de placement, les professionnels du service de l'aide sociale à l'enfance sont sollicités afin d'organiser les conditions du bilan et de sa restitution auprès des parents. Ce rendez-vous permet :

- De présenter le service et son projet d'établissement, les professionnels et les locaux ;
- De compléter le recueil des besoins et attentes de l'enfant, des parents, et d'organiser le projet avec le service gardien^[10] le cas échéant ;
- De renseigner le contrat de séjour et le Projet Personnalisé d'Accompagnement avec la formalisation des modalités du bilan initial indiqué par un médecin ;
- De renseigner les données et documents administratifs manquants ;
- De présenter les documents réglementaires du CAMSP Farandole.

L'organisation de la mise en œuvre du projet se fait conjointement entre le médecin, l'assistante administrative, la cheffe de service, l'assistante de service social et les parents afin d'identifier les temps les plus opportuns, leurs disponibilités pour les séances de l'enfant, auprès des professionnels engagés dans le bilan.

[10] Aide Sociale à l'Enfance : Le département devient le "service gardien".

Le bilan initial est réalisé sur un temps défini avec la famille en fonction des possibilités du CAMSP Farandole, avant d'en faire une restitution auprès des parents avec l'ensemble de l'équipe. Les objectifs et les modalités de soins et d'accompagnement sont discutés, coconstruits dans cet espace d'échange à travers la formalisation du Projet Personnalisé d'Accompagnement. Le retour des attendus et besoins des parents est la base de l'échange. La temporalité de la révision du projet personnalisé est définie avec les parents

A l'issue du bilan pluridisciplinaire, il peut être proposé :

- Une sortie du CAMSP Farandole ;
- Un suivi prévention qui consiste en des bilans successifs le plus souvent biannuels, quelquefois annuels, pour des enfants qui requièrent une certaine vigilance ;
- Ou une entrée en suivi pluridisciplinaire.

Dans le cadre d'un projet de suivi, les temps de présence au CAMSP Farandole sont organisés, en lien avec l'école, la crèche le cas échéant. Le planning intègre une, ou deux modalités de suivi dans la semaine, en individuel ou en groupe, avec la présence ou non des parents. L'ensemble de ces éléments sont identifiés dans le projet personnalisé d'accompagnement. Le projet est réévalué, au moins deux fois par an.

La préparation à la sortie

Dès l'entrée au CAMSP Farandole, un travail est initié auprès des parents, afin de les sensibiliser à la dynamique de l'après CAMSP. La poursuite du parcours de l'enfant, sans rupture recouvre différentes réalités, en fonction de l'enfant : cela peut être des prises de relais avec des professionnels libéraux, des orientations sur des services de pédopsychiatrie, médico-sociaux, l'appui à la scolarisation, aux formalisations des démarches (notamment auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées).

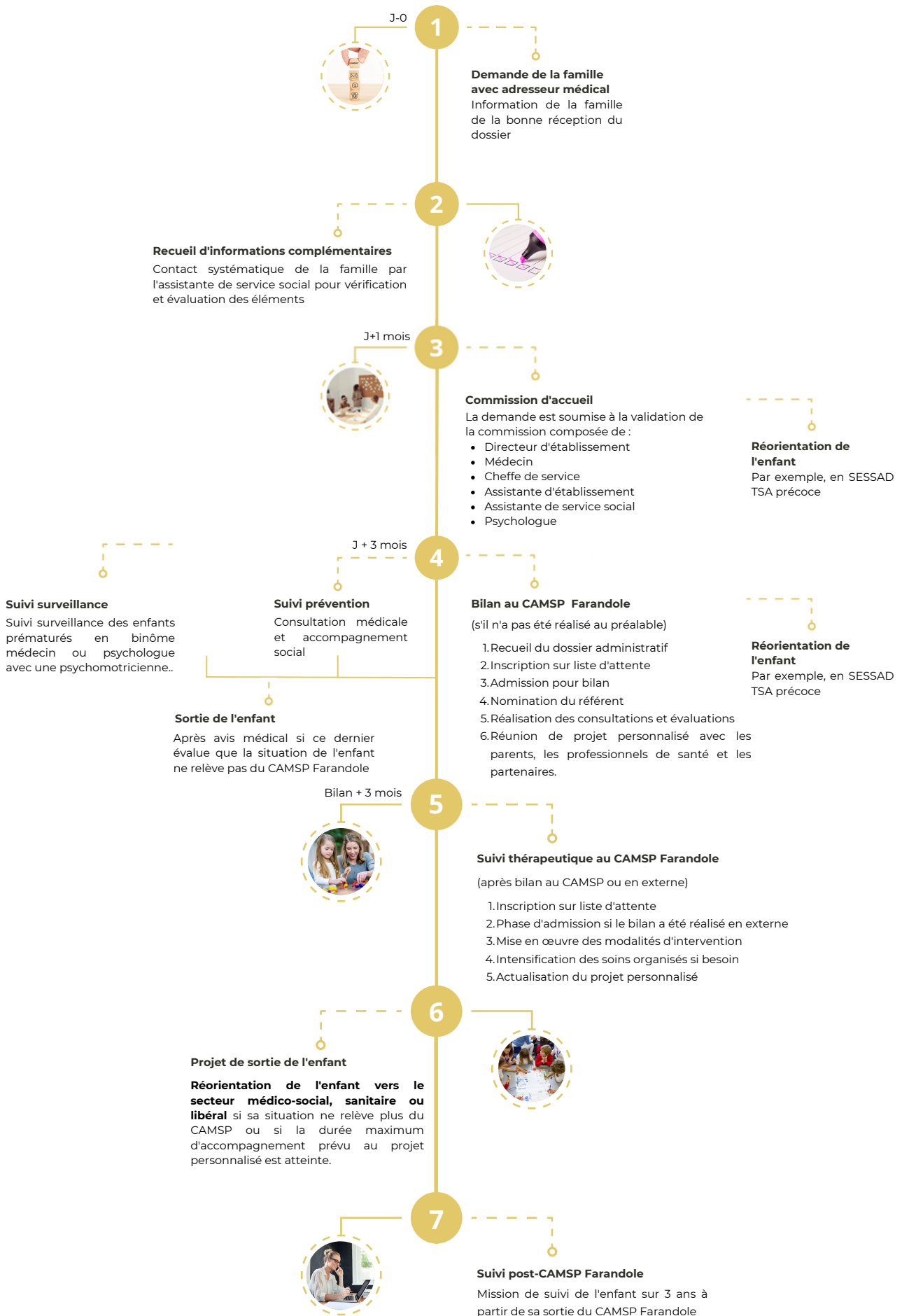
La préparation à l'après CAMSP se travaille :

- Dans les modalités d'accompagnement de l'enfant : les séances de groupe sont favorisées, pour cesser progressivement les accompagnements auprès de lui.
- Dans le travail de coordination avec les parents et les partenaires :
 - Au cours du projet personnalisé d'accompagnement de l'enfant ;
 - A partir de la fin des accompagnements, lorsqu'une poursuite est envisagée.



Parcours de l'enfant

Comment se passe l'accompagnement d'un enfant au CAMSP Farandole ?



L'organisation et les rôles de chacun au sein du CAMSP Farandole

Les missions administratives

L'assistante administrative est généralement le premier contact de la famille avec le CAMSP Farandole :

- Elle abonde la fiche administrative navette afin de recueillir le maximum d'informations, et de renseigner les demandes de documents médicaux nécessaires pour un passage en commission d'accueil.
- Elle garantit la gestion administrative des dossiers des enfants, et leur mise à jour sur le logiciel du Dossier Unique Informatisé (DUI).
- Elle garantit le relais et la circulation d'informations auprès des familles et des professionnels.
- Elle favorise la planification des séances.
- Elle participe aux commissions d'accueil, aux réunions d'équipe et de coordination.
- Elle renseigne le relevé trimestriel de la CPAM.

En lien avec la direction, elle :

- Contribue à la réalisation du bilan annuel et du rapport d'activité, à la mise à jour de tableaux de bord et documents du service.
- Contribue à la mise en place du logiciel DUI.

Le projet de soins et la coordination médicale

Les compétences médicales du CAMSP Farandole mettent en œuvre le projet de soins en mobilisant les professionnels ressources au regard des objectifs poursuivis.

Le médecin est le référent dans le cadre du bilan, à ce titre il rencontre les parents lors d'une première consultation pour initier le bilan, et lors d'une seconde à l'issue de celui-ci. Il participe au temps de réunion de projet avec les parents. Il formalise les documents pour le Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Il formalise les demandes de certificats médicaux pour les transports en taxi, auprès de la MDPH (demande d'allocations, d'AESH, d'orientation, d'ALD...) et les ordonnances de prescription de professionnels libéraux.

Par ailleurs, le médecin organise la dynamique de coordination avec les partenaires externes notamment médicaux et paramédicaux. Il assure les liens, les soutiens au rendez-vous auprès des spécialistes, pour les restituer auprès de l'équipe pluridisciplinaire le cas échéant.

Enfin, il organise et identifie les liens partenariaux afin de mobiliser les ressources du CAMSP Farandole ou solliciter des ressources externes dont le CAMSP Farandole aurait besoin.

Il participe aux réunions d'équipe, de concertation, de projets avec la présence des parents et aux commissions d'accueil.

Le projet social

L'assistante de service social accompagne, écoute, soutient la famille de l'enfant accueilli, dans la mise en œuvre des projets relatifs à l'enfant en lien avec l'équipe pluridisciplinaire et les partenaires extérieurs.

Elle entend les difficultés exprimées par la famille et accompagne leurs demandes. Lors d'entretiens au service ou au domicile, elle informe les parents sur les dispositions sociales et sur leurs droits afin d'améliorer leurs conditions de vie au niveau social, sanitaire, familial, culturel et professionnel. Elle accompagne la famille dans la réalisation de démarches administratives : dossier MDPH, accompagnement dans une institution relais, contact téléphonique vers un partenaire, etc.

Lors des réunions des Projets Personnalisés d'Accompagnement, elle propose un diagnostic social et participe à la réflexion sur les enfants suivis.

Du fait de son intervention indirecte auprès de l'enfant, elle apporte un regard distancié sur les situations auprès de l'équipe du CAMSP Farandole et l'informe sur les dispositifs et droits existants.

Elle contacte les partenaires extérieurs, au cours de l'accompagnement pour coordonner les actions et participe aux différentes instances (commissions d'aide à la décision de l'aide sociale à l'enfance, équipes éducatives et de suivi de scolarisation). Une attention particulière est portée sur les contacts auprès des partenaires sociaux.

Elle prépare l'orientation après CAMSP auprès des parents et assure les relais de prise en charge avec les services extérieurs pour accueillir ou orienter l'enfant. Ainsi, elle peut être sollicitée de façon spécifique sur la coordination du projet de sortie de l'enfant, en lien avec la cheffe de service, même après la fin des accompagnements de l'enfant au CAMSP.

Elle est amenée à initier, participer et piloter des actions collectives dans une dynamique partenariale et d'animation de réseaux : groupe de parents, rencontre d'information sur les dispositifs existants et leur évolution.

Elle participe à l'ensemble des réunions de Projet Personnalisé d'Accompagnement avec les parents, aux réunions de concertation et d'équipe, aux commissions d'accueil et aux réunions cliniques.

L'orthophonie

L'orthophoniste prévient, repère, évalue et prend en soins, à tout moment dans leur parcours au CAMSP Farandole, les enfants présentant des troubles des troubles alimentaires pédiatrique, des atteintes oro-myo-fonctionnelles, des retards de parole et de langage, ainsi que les troubles de la compréhension du langage oral. Pour cela, elle évalue la communication, les compétences oro-myo-faciales, et le langage lors d'un bilan. Ce travail se poursuit au sein de séances régulières, individuelles, de guidance parentale ou en groupe de pairs. Des séances spécifiques, avec au moins un des deux parents, peuvent être proposées au domicile, pour soutenir des adaptations dans le cadre de troubles liées à l'alimentation, ou proposer des activités écologiques favorisant les interactions et le développement du langage. Lors de ces séances, elle est amenée à dispenser des conseils appropriés à l'entourage proche des enfants. Elle peut aussi conseiller des techniques facilitatrices ou d'autres formes de communication non verbales permettant de compléter ou suppléer les fonctions langagières. C'est le cas pour favoriser les choix avec les familles d'outils de communication augmentée et alternative.

Afin d'assurer la bonne cohérence du projet, elle participe aux réunions de Projet Personnalisé d'Accompagnement, elle est présente aux réunions au sein de l'école et elle rencontre les partenaires extérieurs. C'est une professionnelle ressource auprès des orthophonistes en libéral pour les soutenir dans l'accompagnement de petits patients aux besoins spécifiques.

La psychomotricité

La psychomotricienne intervient sur les troubles du développement et le handicap du nourrisson et du jeune enfant (difficultés motrices, psychiques, sensorielles, cognitives mais aussi relationnelles) qui entravent son adaptation à son environnement. Elle est en première ligne dans le dépistage des troubles précoces du développement (leur intervention est renforcée auprès des enfants de moins de deux ans).

Lors du bilan initial, une évaluation psychomotrice est proposée, sur prescription médicale. Cette évaluation comprend des tests psychomoteurs étalonnés et standardisés (Brunet-Lézine Révisé, MABC-2) et des observations qualitatives, permettant de définir des objectifs de prise en charge individualisés. Par son approche globale, le bilan psychomoteur tend à préciser les compétences et les difficultés de l'enfant.

La psychomotricienne peut également réaliser des profils sensoriels (Profil Sensoriel de Dunn) afin d'évaluer si l'enfant présente des troubles de l'intégration sensorielle (comme par exemple une hyper ou hypo sensibilité) pour lui proposer des aménagements ou adaptations de son environnement.

La psychomotricienne va observer spécifiquement la façon dont l'enfant investit son corps et l'aider à gagner en confiance et en aisance dans ses capacités motrices, cognitives et relationnelles. Lors de séances individuelles, en binôme ou en groupe, la psychomotricienne propose des activités ludiques sensorielles et motrices, par le biais de différentes médiations corporelles, permettant de soutenir le développement psychomoteur de l'enfant.

Collaborer avec les autres membres de l'équipe, contribuer à l'élaboration du projet individuel d'accompagnement, échanger avec les partenaires (professionnels exerçant en libéral et autres structures d'accueil et de soins) font aussi partie des missions de la psychomotricienne au CAMSP Farandole.

L'accompagnement psychologique

La psychologue intervient auprès de l'enfant et de sa famille, mais également auprès de l'équipe pluridisciplinaire, pour initier et soutenir un travail clinique. Son objectif est de repérer et d'analyser le fonctionnement psychologique global de l'enfant et d'explorer les relations intrafamiliales.

Par l'observation et la réalisation de bilans standardisés à visée diagnostique, en individuel, en groupe ou en binôme avec un autre professionnel, elle participe à la connaissance de l'enfant auprès de l'équipe pluridisciplinaire et à la validation des hypothèses diagnostiques. Ce travail permet d'élaborer des réponses aux questionnements des familles et des professionnels. Elle a une action préventive ou curative auprès des enfants en souffrance psychique en proposant des séances à visée thérapeutique.

Elle est référente de projet pour les enfants placés auprès d'un service ou d'un assistant familial.

Au cours d'entretiens familiaux, elle favorise un travail de représentation psychique des potentiels et des limites de l'enfant afin d'optimiser les compétences parentales souvent mises à mal ou fragilisées par le handicap de l'enfant.

Elle participe à la réflexion de l'équipe pour élaborer un Projet Personnalisé d'Accompagnement cohérent et adapté à l'enfant et à sa famille. Elle favorise une prise de distance de chacun sur son action, ses attitudes et affects émergeant au cours des rencontres avec l'enfant. Ce travail de partage clinique se fait également auprès de partenaires extérieurs à la structure (école, crèche, etc.).

L'orientation élaborée en amont avec l'enfant, sa famille et l'équipe l'amène à assurer les relais avec des services extérieurs susceptibles d'accueillir l'enfant, notamment les services sanitaires.

L'audiométrie

Le CAMSP Farandole anime des compétences pour la prise en charge des troubles de l'audition. Une audioprothésiste intervient auprès des enfants accompagnés au CAMSP Farandole pour évaluer leurs capacités auditives et les corriger au besoin. Elle participe au parcours de soins des enfants appareillés avec des prothèses auditives et intervient pour assurer une mission de prévention contre les nuisances sonores, la surdité et son impact.

Le projet éducatif

En situation de jeu et au travers d'activités, l'Educatrice de Jeunes Enfants (EJE) cherche à établir une relation bienveillante, rassurante et de confiance avec l'enfant. Cette relation sera le pré requis pour l'accompagner et le soutenir dans le développement de ses expériences, de ses capacités d'éveil, de communication et d'expression de son autonomie, tout en respectant son rythme.

L'EJE a pour mission plus spécifique au CAMSP Farandole de favoriser les premières relations sociales de l'enfant, notamment en mettant en place de petits groupes. Elle favorise l'adaptation de l'enfant en structures petite enfance (haltes garderies, crèches) ou intervient à l'école lors de temps d'observation afin d'échanger avec l'équipe enseignante pour aider l'inclusion scolaire.

En séances ou à domicile, elle entend les parents dans leurs difficultés, les accompagne dans la découverte des potentialités de leur enfant et soutient les interactions parents/enfant.

En collaboration avec les parents, l'équipe pluri professionnelle du CAMSP Farandole et avec les partenaires extérieurs, l'EJE, de par sa connaissance du développement global du jeune enfant et les observations faites lors des séances éducatives, participe au repérage de ses capacités et de ses difficultés. Elle participe à l'élaboration de Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant et concourt à la cohérence de son suivi.

Elle participe au travail en réseau partenarial sur les territoires d'intervention.

Le rôle du référent de projet

Le principe du rôle de référent est d'accueillir chaque enfant, assurer une continuité dans son accompagnement, et de proposer un interlocuteur privilégié pour les parents.

- Il est le professionnel de proximité, auprès des parents, dans le parcours de leur enfant.
- Il veille à la mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement de l'enfant établi à la fin de la réunion de bilan. Le référent peut changer, s'il ne participe plus de façon effective au projet de l'enfant. Ce point sera évalué en réunion d'équipe, le cas échéant.
- Il coordonne avec les professionnels du CAMSP le projet personnalisé de l'enfant et des parents et ses évolutions.

- En concertation avec l'équipe, il interpelle les professionnels partenaires.
- Il interpelle l'équipe sur la révision, ou la concertation de ce projet, à intervalle régulier, en fonction de ce qui est défini dans le PPA.
- Il co-construit le projet avec les parents, en recueillant leurs attendus, leurs questions, leurs besoins en vue, ou pendant la réunion de projet, en leur présence.
- Il veille à ce que les parents soient destinataires des PPA.
- Le médecin est le référent médical du parcours de l'enfant, il coordonne le parcours médical.
- L'assistante de service social est ressource pour interpeller les services sociaux, CDAS, services de protection de l'enfance, nécessitant des prises de contact dans le cadre du projet de l'enfant.
- La psychologue sera mobilisée dans le cadre de la référence pour les situations de double vulnérabilité dans le cadre d'un placement familial, et pour les enfants pour qui l'orientation vers les services sanitaires/de soins serait préconisée (CMP, hôpital de jour, CMPP, CTEA, Maison Bleue).

L'ensemble des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire du CAMSP Farandole participe au temps de construction du projet, en présence des parents.



Les instances de concertation et de décision

01. La commission d'accueil

La commission d'accueil est animée par la cheffe de service en présence du directeur d'établissement, du médecin, de l'assistante administrative et de l'assistante de service social. L'assistante administrative réalise le relevé de décisions et en organise sa mise en œuvre.

02. Les temps de coordination

Les temps de coordination répondent à un besoin organisationnel, prépondérant dans l'organisation du CAMSP Farandole, au regard de la file active qui évolue par tiers chaque année, et de l'évolution des modalités de projets pour les enfants et leur famille.

Les réunions de coordination ont lieu trois fois par semaine, sur un format de 30 minutes. Avec la présence de l'ensemble de l'équipe, ce temps permet : la planification, l'organisation des accompagnements, l'interpellation des référents sur les planifications des réunions de projet avec les familles, les rendez-vous de rentrée (après la période de fermeture estivale), la participation aux réunions hors CAMSP Farandole.

03. La réunion clinique

La réunion clinique à lieu une fois par semaine, elle dure une heure. L'ensemble de l'équipe questionne alors plus précisément une ou des situations d'enfants nécessitant l'appui de la réflexion collective dans le positionnement des professionnels, du service dans le projet de l'enfant. La réflexion éthique, entre les besoins et la formalisation des projets au regard des moyens y est mobilisée.

04. Les réunions d'analyse de la pratique professionnelle

Ce temps de 2 heures réunit l'ensemble de l'équipe, une fois par période de vacances. Elle est animée par une psychologue clinicienne extérieure à l'établissement, qui conventionne avec celui-ci. C'est le temps de mettre en jeu, de questionner des situations ou de développer une réflexion sur des thématiques partagées au sein du service.

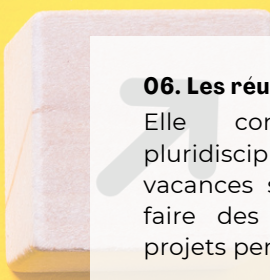
05. La réunion de projet de l'enfant

C'est un temps de co-construction du projet de l'enfant entre les indications des familles, et les préconisations des professionnels du CAMSP Farandole, en présence des parents et des professionnels impliqués dans le projet de l'enfant.



06. Les réunions de concertation de projet

Elle concerne l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire, une journée sur une semaine de vacances scolaire. Elle permet aux référents de faire des points réguliers sur l'évolution des projets personnalisés.



07. Les réunions institutionnelles

Elles sont organisées trois fois par an, et permettent de développer des thématiques sur une journée, ou de présenter ou inviter des dispositifs particuliers.



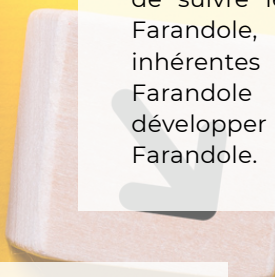
08. Les réunions de direction

Les réunions de direction hebdomadaire impliquent le directeur d'établissement, le médecin et la cheffe de service. Elles permettent de suivre le projet d'établissement du CAMSP Farandole, de traiter les problématiques inhérentes au fonctionnement du CAMSP Farandole et d'élaborer des stratégies pour développer et améliorer l'action du CAMSP Farandole.



09. Les réunions d'encadrement

La cheffe de service du CAMSP Farandole participe aux réunions d'encadrement hebdomadaire de la direction du CAMSP Farandole, de la Maison Bleue et de la Résidence Robinson. Cet espace permet de fluidifier l'information au sein de l'équipe d'encadrement et d'intervenir en ressource pour les sujets le nécessitant.



Réflexion éthique

L'association Le Parc s'engage dans une démarche de réflexion éthique. Dans son projet associatif stratégique 2022-2027, l'orientation associative n°2 s'inscrit dans une démarche d'organisation d'une réflexion éthique sur les besoins et aspirations des personnes accueillies et sur les enjeux.

Actuellement, le CAMSP Farandole promeut le questionnement éthique des professionnels dans une démarche de réflexion éthique :

- Identification des situations de conflits de valeurs d'égale légitimité ; par exemple, pour des notions de liberté s'opposant à la sécurité, l'impératif d'intervention s'opposant au respect de la volonté de la famille.
- La notion de réflexion bénéfiques/risques associée avec les parents ou représentants légaux.
- La participation des professionnels de l'équipe à des séances régulières d'Analyse de la Pratique Professionnelle.
- La recherche de ressources extérieures à la situation quand une problématique éthique est identifiée. Cette mobilisation de personnes extérieures peut aider à se distancer de la situation et aider à la prise de décision collégiale.



Les moyens nécessaires à la réalisation de la mission du CAMSP Farandole

La politique des ressources humaines

L'association est forte d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels qui partagent une approche commune de l'accompagnement socio-éducatif, scolaire et de soins. Elle crée les conditions nécessaires au développement et à la valorisation des compétences des salariés. Elle s'appuie sur des équipes de direction qui assurent un management adapté aux richesses humaines internes et aux enjeux des missions.

En lien avec les évolutions du secteur, l'association est en veille sur le développement de nouvelles compétences nécessaires tant au niveau de l'accompagnement des personnes et des aidants qu'au niveau technique (communication, numérique, appel à projet...).

L'association s'appuie sur des professionnels dédiés à l'organisation (fonctions administratives, restauration collective, maintenance et entretien des locaux).



Les postes inscrits au budget

Afin de mettre en œuvre son projet et réaliser ses missions, les professionnels intervenants pour le CAMSP Farandole au sein de l'association Le Parc sont décrits ci-dessous :

Fonction	Poste	ETP existant
Siège	Direction générale, service financier, service des ressources humaines, chargée de projet	0.72
Fonction support	Agent de maintenance Agent d'entretien	0.08 0.60
Administratif	Directeur d'établissement Cheffe de service Assistante de direction Assistante d'établissement Assistante de service social	0.21 1 0.50 1.50 0.70
Médical	Médecin	0.76
Thérapeute	Orthophoniste Psychomotricien.ne Psychologue Audio-prothésiste	2 2 1 0.15
Educatif	Educatrice de jeunes enfants	2
		Total : 13.21 ETP

Le CAMSP Farandole est géré par l'association Le Parc et à ce titre bénéficie des fonctions mutualisées au niveau du siège (service financier, service des ressources humaines, service maintenance et informatique, qualité, etc.) et d'une équipe d'encadrants élargie permettant par exemple des mutualisations au niveau des astreintes. Cette mutualisation permet certes de contenir les coûts mais aussi de gagner en autonomie, en qualité de la continuité des activités et en ouverture tant en interne qu'au sein des réseaux associatifs.

La politique d'amélioration continue de la qualité, de bientraitance et de prévention des risques

L'amélioration continue de la qualité au CAMSP Farandole s'inscrit dans la politique associative. Elle se base notamment sur la déclaration et l'analyse des évènements indésirables survenant au CAMSP Farandole, sur les plaintes et réclamations, sur les retours des enquêtes de satisfaction, sur les risques a priori identifiés (notamment dans le DUERP) et les plans d'actions mis en œuvre, sur les procédures ou protocoles qui s'appliquent au sein du CAMSP Farandole et de l'association Le Parc, sur la politique associative de lutte contre la maltraitance^[11]. Elle est soutenue par le déploiement d'un outil informatisé de gestion de la démarche qualité.

Le CAMSP Farandole, en tant qu'établissement médico-social, s'inscrit dans une démarche d'évaluation portée par la Haute Autorité de Santé par l'application du référentiel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médicaux sociaux du 8 mars 2022. Cette démarche d'évaluation vise à :

- Permettre à la personne accompagnée d'être actrice de son parcours ;
- Renforcer la dynamique qualité au sein des établissements ;
- Promouvoir une démarche porteuse de sens pour les ESSMS et leurs professionnels.

Elle a pour objectif de s'assurer qu'un accompagnement de qualité soit apporté aux personnes accompagnées avec une réponse adaptée à l'expression de ses souhaits, ses besoins et à ses projets.



[11] Les professionnels se réfèrent à la politique de lutte contre la maltraitance mise en œuvre par l'association.

La politique de développement durable

Préoccupée par l'empreinte écologique de ses activités, l'association Le Parc cherche à être plus vertueuse en matière de consommation, de gestion des ressources et des nouvelles pratiques à développer.

En tant qu'acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, l'association, ses établissements et services intègrent le développement durable (économique, social et environnemental) dans ses pratiques et dans ses projets :

- Contribuer au développement professionnel de personnes éloignées de l'emploi ;
- Sensibilisation de tous au développement durable ;
- Lutte contre le gaspillage dans les établissements et services ;
- Choix de ses partenaires et fournisseurs sur la base de valeurs communes...

Le plan d'action pour développer une politique de développement durable consiste à :

- Améliorer l'utilisation des ressources :
 - Réduire les dépenses énergétiques ;
 - Réduire la consommation d'eau ;
 - Se mettre en conformité avec le décret tertiaire visant à diminuer la consommation d'énergie.
- Mener une politique d'achats responsables :
 - Intégrer un critère d'impact environnemental dans le cadre des achats réalisés ;
 - Participer à l'animation de la démarche RSE de l'association Le Parc ;
 - Intégrer des facteurs de proximité dans le choix des entreprises.
- Offrir un environnement agréable et sécurisé de vie et de travail :
 - Rénovation des locaux dans le cadre du schéma immobilier de l'association Le Parc ;
 - Poursuivre le partenariat avec NEOTOA pour la construction de nouveaux locaux à Vitré.

Les orientations stratégiques 2023-2028 du CAMSP Farandole et leurs déclinaisons en projet

Ce plan d'action évoluera à l'aune des résultats de l'évaluation de 2024 et des objectifs CPOM 2025-2030.

Orientation 1 :

Améliorer la fluidité des parcours des enfants accompagnés

- Renforcer la précocité d'accueil pour prévenir le handicap ou le sur-handicap
- Adapter l'accompagnement des enfants en fonction de leur tranche d'âge : 0-2 ans, 2-4 ans, 4-6 ans et du bilan pluriprofessionnel réalisé
- Entretien et organiser les partenariats avec les structures, dispositifs et libéraux en amont et en aval du CAMSP
- Améliorer l'accessibilité et la traçabilité des informations et du suivi des enfants

Orientation 2 :

Accompagner et animer la démarche diagnostique des enfants

- Mettre en commun, en synergie, les moyens et compétences diagnostiques du CAMSP avec la Maison Bleue

Orientation 3 :

Développer et soutenir une politique d'autodétermination pour les enfants accompagnés et leur famille

- Renforcer la contribution des parents et de l'enfant au projet personnalisé et à sa mise en œuvre
- Promouvoir et soutenir les droits des enfants et de leur famille

Orientation 4 :

Développer les possibilités de communication des enfants accompagnés au CAMSP

- Proposer et soutenir la mise en place d'outils de la Communication Alternative et Améliorée (CAA)
- Identifier les difficultés de communication des enfants

Orientation 5 :

Développer le soutien aux aidants et aux proches

- Soutenir les parents et fratries d'enfants présentant des troubles du développement ou vivant une situation de handicap
- Identifier les difficultés de communication des enfants

PROJET 1 : AMELIORER LA FLUIDITE DES PARCOURS DES ENFANTS ACCOMPAGNES

PRIORITE	OBJECTIF	ACTION	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Renforcer la précocité d'accueil pour prévenir le handicap ou le sur-handicap	Organiser le relai du CAMSP Farandole du CHU pour le suivi surveillance des enfants prématurés des territoires de Fougères et Vitré.	X					
		Développer la modalité de suivi surveillance des enfants prématurés avec des binômes de professionnels.	X	X				
		Améliorer les délais et les modalités de réponse aux adressages réalisés par la plateforme TND35 et les médecins libéraux.		X				
2	Adapter l'accompagnement des enfants en fonction de leur tranche d'âge : 0-2 ans, 2-4 ans, 4-6 ans et du bilan pluriprofessionnel réalisé	Participer à la coordination du parcours de soins de l'enfant.	X	X	X	X	X	X
		Intensifier les modalités d'accompagnement et de prise en soins des 0-2 ans.		X				
		Adapter l'accompagnement pour soutenir l'inclusion scolaire et la sociabilisation des enfants 2-4 ans.		X				
		Organiser le relai pour la sortie du CAMSP Farandole des enfants 4-6 ans.	X	X				
3	Entretiens et organiser les partenariats avec les structures, dispositifs et libéraux en amont et en aval du CAMSP Farandole	Développer le plateau technique avec le recrutement d'un ergothérapeute.		X				
		Rencontrer régulièrement les acteurs d'amont et d'aval du CAMSP Farandole.	X	X	X	X	X	X
		Développer l'interconnaissance.	X	X	X	X	X	X
4	Améliorer l'accessibilité et la traçabilité des informations et du suivi des enfants	Identifier les besoins et difficultés respectives.	X	X	X	X	X	X
		Renseigner l'ensemble des transmissions et bilans de l'enfant dans le Dossier de l'Usager Informatisé (DUJ).	X	X	X	X	X	X
		Renseigner la liste d'attente, les préadmissions et les admissions dans le DUJ.	X	X	X	X	X	X

PROJET 2 : ACCOMPAGNER ET ANIMER LA DEMARCHE DIAGNOSTIQUE DES ENFANTS

PRIORITE	OBJECTIF	ACTION										
		2023	2024	2025	2026	2027	2028					
1	Mettre en commun, en synergie, les moyens et compétences diagnostiques du CAMSP Farandole avec la Maison Bleue	Organiser la participation des compétences du CAMSP Farandole à l'unité d'évaluation, d'orientation et d'accompagnement portée par la Maison Bleue.		X								
		Développer les compétences en bilans et échelles d'observation standardisés.		X	X							
		Porter à connaissance mutuelle et mettre en commun les mallettes de tests standardisés entre le CAMSP Farandole et la Maison Bleue.	X	X	X	X	X	X				
		Mettre en œuvre le projet architectural commun à la Maison Bleue et au CAMSP Farandole.	X	X	X							

PROJET 3 : DEVELOPPER ET SOUTENIR UNE POLITIQUE D'AUTODETERMINATION POUR LES ENFANTS ACCOMPAGNES ET LEUR FAMILLE

PRIORITE	OBJECTIF	ACTION										
		2023	2024	2025	2026	2027	2028					
1	Renforcer la contribution des parents et de l'enfant au projet personnalisé et à sa mise en œuvre	Rechercher les compétences médicales pour encadrer la démarche diagnostique (formation médecin, appel à des médecins spécialistes voire à la télé-médecine).	X	X	X	X	X	X	X			
		Associer les parents dès la réunion du Projet Personnalisé d'Accompagnement avec l'ensemble des professionnels pour établir le projet personnalisé.	X	X	X	X	X	X				
		Co-construire avec l'enfant (selon son âge et ses capacités) et sa famille les objectifs de son projet personnalisé.	X									
		Adapter le support du projet personnalisé pour le rendre le plus accessible et compréhensible possible.	X	X								
		Améliorer la lisibilité du parcours de l'enfant au sein du CAMSP Farandole.	X									
		Adapter les supports de communication des droits des personnes accompagnées au sein du CAMSP Farandole.		X								
2	Promouvoir et soutenir les droits des enfants et de leur famille	Soutenir l'accès au droit des personnes accompagnées.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
		Organiser la participation des familles à des réunions thématiques autour de la qualité.		X	X	X	X	X	X	X	X	

PROJET 4 : DEVELOPPER LES POSSIBILITES DE COMMUNICATION DES ENFANTS ACCOMPAGNES AU CAMSP FARANDOLE

PRIORITE	OBJECTIF	ACTION	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Proposer et soutenir la mise en place d'outils de la Communication Alternative et Améliorée (CAA)	Entretien et développer les compétences en outils de la CAA des professionnels du CAMSP Farandole (PODD, PECS). Initier et accompagner les enfants, les familles et intervenants à l'utilisation des outils de la CAA. Développer la pair-aidance entre parents d'enfants utilisant des outils de la CAA.	X	X	X	X	X	X
2	Identifier les difficultés de communication des enfants	Développer les possibilités de bilan et d'intensification des prises en soins orthophoniques à Fougères et Vitré. Développer la prévention auditive des enfants dans les dispositifs de la petite enfance des territoires de Fougères et Vitré. Assurer le suivi des enfants ayant des troubles de l'audition.	X	X	X	X	X	X

PROJET 5 : DEVELOPPER LE SOUTIEN AUX AIDANTS ET AUX PROCHES

PRIORITE	OBJECTIF	ACTION	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Soutenir les parents et fratries d'enfants présentant des troubles du développement ou vivant une situation de handicap	Organiser et animer des groupes thématiques à destination des parents et des fratries. Proposer de la guidance et du soutien parental. Informier des ressources et relayer la communication des dispositifs pouvant soutenir les aidants et proches (ex. : Centre de Ressources pour l'Autisme, Communauté 360, Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées, etc.).	X	X	X	X	X	X

Conclusion

Le projet d'établissement a été initié grâce au diagnostic effectué par le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement de l'ESS). L'écriture de ce projet d'établissement a été investie par les professionnels du CAMSP Farandole dans le cadre d'une démarche participative. Cette démarche a permis, dans le cadre des valeurs associatives, d'identifier le cadre réglementaire, de décrire l'offre territoriale existante, de présenter le CAMSP Farandole et sa mission, de relever les besoins des enfants et leurs caractéristiques, de déterminer les principes d'action des professionnels, d'établir l'organisation de l'accueil, des soins et accompagnements proposés par le CAMSP Farandole ; le tout dans la recherche d'amélioration continue de la qualité et dans la déclinaison de la politique de développement durable associative.

Les orientations stratégiques définies dans ce projet d'établissement cherchent à répondre aux enjeux actuels et futurs pour le CAMSP Farandole : améliorer la fluidité du parcours des enfants accompagnés par le CAMSP Farandole, répondre aux attentes d'évaluation et diagnostiques, renforcer le pouvoir d'agir des enfants et de leur famille par une politique de soutien à l'autodétermination, identifier et soutenir l'ensemble des possibilités de communication des enfants et développer le soutien aux aidants et aux proches de l'enfant.

Le projet d'établissement est animé par la recherche d'efficience dans l'offre proposée aux enfants et leurs familles : harmoniser et développer au mieux l'offre de soins et d'accompagnement pour les territoires de Fougères et Vitry, chercher la meilleure articulation possible avec les ressources existantes sur chacun des territoires pour fluidifier le parcours des enfants, adapter la réponse proposée en fonction des situations adressées, notamment par la priorisation de la précocité d'intervention. Cette recherche d'amélioration continue des services proposés s'appuie sur les compétences des professionnels et leur qualité de vie au travail.

La mise en place et le suivi des actions énoncées dans ce projet va permettre au CAMSP Farandole de mettre en valeur et soutenir les compétences des professionnels et de développer l'attractivité de l'offre que l'établissement propose à la population des territoires de Fougères et Vitry. Par ailleurs, alors que des raisons conjoncturelles n'ont pas permis d'associer les parents à ce projet la hauteur de nos souhaits, ils seront investis dans sa mise en œuvre et au cours des étapes du plan d'action.



CAMSP Farandole - Site de Fougères

10 Rue Anne Boivent
35301 - FOUGERES CEDEX

02 99 94 86 73

farandole.fougères@leparc.asso.fr

www.leparc.asso.fr

CAMSP Farandole - Site de Vitré

12 bis Bd Saint Martin
35500 - VITRE CEDEX

02 56 53 00 84

farandole.vitré@leparc.asso.fr

www.leparc.asso.fr

